

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal N° 13/2022 :

Modernisation de l'éclairage public - Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

Notre commission était composée de Mme Brigitte GUEX, de MM Pierre BOREL, Ernest CORBAZ en remplacement de Christophe Chablais, Guy CHASSANG, Cédric FIORA, Youri ROSSET en remplacement de Patrizia Vinciguerra, Bernard THONNEY et Jean-Pierre MICHAUD, président rapporteur.

Mme Laurence DUVOISIN OSPEL est excusée et non-remplacée.

La commission s'est réunie le 25 avril 2022 en présence de Monsieur Roland Perrin, représentant la Municipalité. Nous le remercions pour les informations et éclairages apportés ainsi que les réponses à nos questions.

Monsieur le Municipal nous rappelle que la commune ne dispose pas des compétences en interne pour l'éclairage public et qu'elle s'appuie ainsi sur celles des SIL, qui outre ses compétences assurent la fourniture à des prix très intéressants, la garantie du fournisseur ainsi que l'entretien, ce qui nous semble très profitable.

Les travaux projetés sur le tronçon Boderon-Croix-Blanches font suite à ceux réalisés l'année dernière. La dernière étape sera finalisée lors du réaménagement à venir de la Croix-Blanche.

En ce qui concerne la boucle Ruisseau-Martin – Laiterie – Village, la réfection de l'éclairage profite des travaux futurs sur ce tronçon dont les frais de génie civil seront présentés dans un autre préavis au mois de juin.

Au chemin des Orchez, les travaux ne concerneront que le remplacement des têtes et des lampes des candélabres.

Au Raidillon, il s'agit d'une mise à jour. Les coûts de génie civil sont déjà inclus dans un ancien préavis.

Les économies seront variables suivant les quartiers, mais permettront une économie totale d'environ 11'040 kWa/année, soit 46 %.

L'ensemble de ces travaux entrent dans le plan d'investissement budgété (fr 500'000.-).

L'intensité de l'éclairage sera adaptée à la fréquentation des routes : 4000k pour les routes fréquentées et 3000 k pour celles qui le sont moins. Certains tronçons étaient sous ou sur-éclairés en fonction des normes en vigueur et de l'évolution de la densité des quartiers.

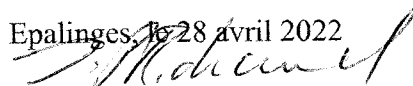
La diminution de la pollution lumineuse ainsi que celle de la consommation d'électricité sont saluées. Si nécessaire, ce nouveau matériel permettra à l'avenir, un réglage plus fin de l'intensité lumineuse. Par contre les détecteurs de mouvements seront réservés en bordures de forêts, comme par exemple, devant le four à pain.

Au final, et au regard de ces informations, la commission accepte à l'unanimité des membres présents les conclusions de ce préavis. La CoFin, dans sa séance du 27 avril l'a également accepté à l'unanimité de ses 9 membres.

Nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères à en faire de même, soit d'accepter les conclusions de ce préavis 13/2022 :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction CHF 400'000.- TTC (quatre cent mille francs) destiné à la modernisation de l'éclairage public dans les secteurs de la Rte de la Croix-Blanche, du Ch. des Orchez, du Ch. du Raidillon, du Ch. du Ruisseau-Martin, du Ch. de la Laiterie et de la Rte du Village.
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement.
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Epalinges, le 28 avril 2022



Jean-Pierre Michaud
Président rapporteur